

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoirs : 2

Pour 15
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
08/09/2026
Date d'affichage :
21/09/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Nathalie GARCIA, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET,
Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Mateo MOLLARET, Benoît RICHERMOZ, Laurent TRESALLET.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ)
Monsieur Alix RICHERMOZ (pouvoir à Mateo MOLLARET)

Madame Céline CROSSMAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/09/103 : Approbation des tarifs et du règlement intérieur de fonctionnement de l'ALSH le Chat Botté pour les locaux pour la saison d'hiver 2026/2027
(Nom C.L. 7.1.0.2.)

Monsieur le Maire soumet, comme chaque année, à l'approbation du Conseil Municipal le règlement intérieur de l'ALSH (Garderie) Le Chat Botté, à destination des enfants locaux pour la saison d'hiver 2026/2027.

Il présente également la grille tarifaire de l'ALSH : « tarifs enfants locaux » pour la saison d'hiver 2026-2027.

CENTRE DE LOISIRS : MERCREDI, DIMANCHE, VACANCES (hors samedis) ET JOURS FÉRIÉS

Prix horaire	QF 1 Jusqu'à 350	QF 2 De 351 à 500	QF 3 De 501 à 650	QF 4 De 651 à 800	QF 5 De 801 à 999	QF 6 De 1000 à 1400	QF 7 De 1401 à 2999	QF 8 A partir de 3000
2026/2027	1€	1.24€	1.49€	2.23€	2.96€	3.09€	3.79€	4.55€

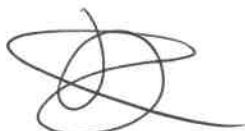
Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Garderie ALSH Le Chat Botté à destination des enfants locaux, pour la saison d'hiver 2026-2027,
- **APPROUVE** les tarifs de l'ALSH à destination des enfants locaux pour la saison d'hiver 2026-2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes et notamment ledit règlement.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Céline CROSSMAN



Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

